

UN LIBRARY

OCT 15 1979



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE

A/34/147
14 septembre 1979

ORIGINAL : FRANCAIS

Trente-quatrième session
Point 42 h) de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET
DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A
SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Diffusion d'informations sur la course aux armements et
sur le désarmement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale un rapport qui lui a été communiqué par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, conformément au paragraphe 3 de la résolution 33/71 G de l'Assemblée, en date du 14 décembre 1978.

* A/34/150.

ANNEXE

Rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture relatif à la diffusion d'informations sur la course aux
armements et sur le désarmement

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4	
II. PREPARATION DU CONGRES MONDIAL SUR L'EDUCATION POUR LE DESARMEMENT	5 - 39	
A. Origine de la réunion d'experts de Prague	5 - 8	
B. Discussion générale	9 - 18	
C. Discussion relative à l'organisation du Congrès	19 - 39	
1. Questions générales	19 - 25	
2. Activités préparatoires au Congrès	26 - 34	
3. Structure et fonctionnement du Congrès	35 - 37	
4. Suites du Congrès	38 - 39	

APPENDICE

LISTE DES PARTICIPANTS

/...

I. Introduction

1. Au paragraphe 3 de sa résolution 33/71 G, l'Assemblée générale a invité le Directeur général de l'UNESCO à l'informer, lors de sa trente-quatrième session, de l'état de préparation du Congrès mondial sur l'éducation pour le désarmement.
2. Ayant participé activement aux travaux du Comité préparatoire, puis à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, l'UNESCO souhaite contribuer de la manière la plus efficace à la mise en oeuvre du Document final de ladite session extraordinaire (résolution S-10/2 de l'Assemblée) dans les domaines de sa compétence. L'organisation du Congrès mondial sur l'éducation pour le désarmement constitue à cet égard la contribution la plus importante de l'UNESCO.
3. Une réunion d'experts s'est tenue à Prague, du 4 au 8 juin 1979, grâce à la généreuse invitation du Gouvernement tchécoslovaque, pour préparer le Congrès mondial sur l'éducation pour le désarmement. C'est pourquoi le présent document contient des extraits pertinents du rapport final de la réunion de Prague (SS-79/CONF.609/5).
4. L'UNESCO serait reconnaissante de toute proposition ou suggestion que l'Assemblée générale voudrait formuler au sujet de l'organisation et des travaux du Congrès mondial sur l'éducation pour le désarmement, ou concernant les suites qui pourraient lui être réservées.

II. Préparation du Congrès mondial sur l'éducation pour le désarmement

A. Origine de la réunion d'experts de Prague

5. Lors d'une réunion d'experts convoquée par l'UNESCO du 3 au 7 avril 1978 sur les obstacles au désarmement et les moyens de les surmonter (rapport final - SS-78/CONF.613/17), il a été recommandé que l'UNESCO organise en 1980 un Congrès mondial sur l'éducation pour le désarmement. De plus dans son allocution devant la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement (A/S-10/PV.6, p. 123-138), le Directeur général a attiré l'attention de l'Assemblée sur le projet d'organiser un tel Congrès, qui a été par ailleurs appuyé par le Conseil exécutif de l'UNESCO, dans sa décision 104 EX/7.1.5, adoptée à la 104e session. L'Assemblée s'est félicitée de l'initiative de l'UNESCO et a prié l'Organisation de renforcer son programme visant à développer l'éducation en matière de désarmement en tant que domaine d'étude distinct.

6. Le Directeur général a soumis la proposition de l'organisation de ce Congrès au Conseil exécutif à sa 105e session et à la Conférence générale à sa vingtième session, et ces deux instances l'ont approuvée respectivement dans la décision 105 EX/7.1.2 et dans la résolution 11.1. La Conférence générale a également adopté la résolution 3/2.1/1 portant sur le programme de sciences sociales relatif à la recherche sur la paix dans le Programme et budget pour 1979-1980 (20 C/5) dans lequel figure le paragraphe 3152 traitant du Congrès libellé comme suit :

"Afin de dégager les mesures pratiques permettant de développer dans les Etats membres l'éducation en faveur du désarmement, conformément au Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement [1978], un Congrès international [catégorie IV] sur l'éducation en faveur du désarmement sera organisé, hors Siège en 1980, en consultation avec le secteur de l'éducation. Il sera précédé par une réunion préparatoire d'experts, organisée, également hors Siège, grâce au concours d'un Etat membre. En outre, d'autres activités préparatoires seront encouragées."

7. Conformément à ce paragraphe le Directeur général a décidé d'accepter l'invitation du Gouvernement tchécoslovaque de tenir la réunion préparatoire d'experts à Prague.

8. A cette fin, il a invité 16 experts provenant de différentes régions du monde et de plusieurs disciplines liées à l'éducation pour la paix et le désarmement. L'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ayant avec l'UNESCO des accords de représentation mutuelle ont été invitées à se faire représenter à la réunion. Plusieurs organisations non gouvernementales ont été invitées à se faire représenter par un observateur. (La liste complète des participants se trouve jointe au présent rapport en appendice).

/...

B. Discussion générale

9. La séance d'ouverture s'est tenue à l'Université Charles. M. Zdeněk Trhlik, vice-ministre des affaires étrangères, a souhaité la bienvenue aux participants au nom de son gouvernement qui, comme représentant du peuple de Tchécoslovaquie, attache la plus grande importance aux efforts en faveur du désarmement. En effet, la Tchécoslovaquie avait connu les deux guerres mondiales, celle de 1939-1945 ayant commencé par l'attaque de son pays. Il a estimé que l'UNESCO avait un rôle vital à jouer dans les efforts en faveur du désarmement, et il a cité, à cet égard, l'Acte constitutif de l'Organisation et la résolution 11.1 adoptée par la Conférence générale à sa vingtième session. Il a remercié le recteur de l'université de son hospitalité en accueillant la réunion.

10. Le Directeur général de l'UNESCO, M. Amadou-Mahtar M'Bow, a ouvert officiellement la réunion, et il a prononcé un discours au cours duquel il a placé les travaux de la réunion dans la perspective des suites que l'UNESCO entend donner à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement. Tout en répondant directement à l'attente de l'Assemblée exprimée au paragraphe 107 du Document final de cette session (résolution S-10/2), le Congrès que l'UNESCO se propose d'organiser sur l'éducation pour le désarmement répond, a-t-il dit, à la préoccupation de la Conférence générale de l'UNESCO, notamment dans ses résolutions 13.1 et 11.1 adoptées respectivement à ses dix-neuvième et vingtième sessions, pour la création d'un climat d'opinion publique favorable à l'arrêt de la course aux armements et au passage au désarmement. Le rôle de l'éducation et de l'information - et donc de l'UNESCO - est un facteur déterminant, mais non encore utilisé de manière adéquate dans ce processus. Le Congrès, tout comme celui que l'UNESCO avait organisé à Vienne en septembre 1978 sur l'enseignement des droits de l'homme, vise à donner un nouvel élan aux efforts dans ce domaine de l'UNESCO, des Etats membres et des différents milieux spécialisés.

11. Enfin, il a évoqué trois approches à l'éducation pour le désarmement :

- a) Organiser l'ensemble du processus éducatif dans l'esprit du désarmement;
- b) Enseigner le désarmement dans le cadre des disciplines qui s'y prêtent le mieux;
- c) Enseigner le désarmement en tant que discipline propre.

12. M. Karel Vasak, directeur de la Division des droits de l'homme et de la paix, a présenté un aperçu général du mandat et des activités de l'UNESCO dans le domaine du désarmement. Il a distingué à cet égard :

- a) Le mandat général de l'Organisation dans le domaine de la paix et des droits de l'homme qui découle de l'Acte constitutif de l'UNESCO;
- b) Le mandat spécifique en matière de désarmement, précisé surtout dans les résolutions 19 C/12.1 et 13.1 et 20 C/10.1 et 11.1 de la Conférence générale et dans les décisions 104 EX/7.1.5, 105 EX/7.1.2, 107/EX/7.3 et 5.1.7 adoptées par le Conseil exécutif;

/...

c) Le mandat particulier concernant l'éducation pour le désarmement, qui se trouve au paragraphe 107 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2) et au paragraphe 3152 du Programme et budget pour 1979-1980 (20 C/5).

13. Avant de formuler des suggestions concrètes sur l'organisation de ce Congrès, certains participants ont estimé utile de s'interroger sur la signification de l'expression "éducation en matière de désarmement". Sans vouloir épuiser le sujet et cherchant surtout à orienter les travaux du Congrès de façon plus concrète, ils ont souligné en particulier que l'éducation pour le désarmement est un aspect essentiel de la notion plus générale de l'éducation pour la paix. L'éducation pour la paix n'est pas simplement un appel aux individus, groupes ou nations entières à se comporter de manière plus rationnelle et non violente. L'éducation pour la paix ne doit pas être utilisée abusivement pour des raisons de propagande politique ou idéologique. L'éducation pour la paix ne peut pas être tout simplement décrétée par le gouvernement ou d'autres autorités. L'éducation pour la paix demande la création d'une attitude positive, tant des cadres politiques du gouvernement et des cadres sociaux, que des enseignants envers les buts d'une telle éducation avant que l'on ne puisse s'attendre à des résultats concrets, ainsi que d'une atmosphère positive, favorable au maintien et à la consolidation de la paix dans le monde. L'éducation pour la paix demande, comme toute autre discipline, l'éducation effective des éducateurs. L'éducation pour le désarmement appartient donc à l'éducation pour la paix, et doit se faire dans l'esprit de la Recommandation sur l'éducation pour la compréhension, la coopération et la paix internationales et l'éducation relative aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à sa dix-huitième session (1974) a/. Elle doit tenir compte de toutes les données du problème du désarmement et de ce fait le Congrès doit être orienté vers des projets tant concrets et réalistes qu'imaginatifs.

14. L'éducation pour le désarmement est en elle-même un processus très complexe comportant les aspects politiques, économiques, scientifiques, psychologiques et didactiques qui sont tous d'une importance égale. Si elle concerne plusieurs disciplines, elle peut également constituer un domaine d'étude spécial, car elle exige qu'une attention particulière soit prêtée aux disciplines qui touchent de plus près à ce domaine, telles que l'histoire, la géographie, les relations internationales, les sciences politiques, l'éducation civique, la sociologie et le droit international. On a souligné l'importance de traiter le thème sous un angle humain et par le canal de l'analyse psychologique et non seulement exclusivement juridique, mais on a attiré aussi fortement l'attention sur l'indispensable élaboration d'un droit international du désarmement. La question a également été soulevée de savoir s'il ne conviendrait pas d'énoncer un véritable droit au désarmement qui serait étroitement lié au droit à la paix et au droit au développement parmi les droits de l'homme d'une nouvelle génération. Il serait particulièrement souhaitable que les universités, et notamment les facultés ou écoles de droit, animent et approfondissent la réflexion sur ce thème.

a/ Actes de la Conférence générale, dix-huitième session, Paris, 17 octobre au 23 novembre 1974, vol. I, Résolutions, p. 152-160.

15. Plusieurs participants ont évoqué le problème de la définition de la notion même de désarmement. Référence a été faite à cet égard aux différentes résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, et notamment au Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée, consacrée au désarmement, et aux conventions relatives à la limitation des armements. Il a été rappelé qu'il existait beaucoup de définitions du désarmement, mais que ce dernier doit de toute façon être distingué de la limitation des armements. Considéré comme un processus tendant à transformer le système actuel des Etats nations armés en un nouveau système international dans lequel les Etats ne seraient plus armés, le désarmement est nécessairement lié aux problèmes de sécurité et de développement.

16. Il paraît donc nécessaire de compléter chaque pas vers le désarmement par des pas correspondants, renforçant la sécurité, en prenant notamment des mesures créant la confiance, et en approfondissant des approches alternatives à la défense, telle que l'action civile non violente. On doit en même temps élargir la notion de "sécurité". La sécurité n'est plus, depuis longtemps, un terme exclusivement militaire. La sécurité signifie la protection des individus, des sociétés et de l'humanité tout entière à l'encontre de toute menace, la menace militaire n'en étant qu'un aspect particulier. La famine, le sous-développement, l'injustice sociale et politique, la suppression des droits de l'homme (individuels et collectifs), l'exploitation à outrance et le gaspillage des ressources, la détérioration de l'environnement et un ordre international injuste constituent d'autres aspects d'une menace globale visant l'humanité. Renforcer la sécurité dans ces domaines signifie créer la confiance entre les hommes et les peuples de manière à favoriser les relations amicales et la coopération entre les peuples. Elle signifie aussi qu'il faut faire des efforts pour comprendre quelles sont les conditions préalables à un sentiment de sécurité pour les uns et les autres.

17. De toute évidence la question comporte des éléments différents dans les diverses situations et régions du monde. Aussi faudrait-il tenir compte de manière critique, dans le contexte de l'éducation, de la spécificité du problème dans chaque région. Dans les différents Etats et régions, le désarmement est associé, en plus de la sécurité internationale, à des problèmes différents y compris, entre autres, le développement, la justice sociale, la libération politique et économique, la démocratie politique, et la participation politique et économique. Les types d'armes pris en considération et les conséquences de l'armement peuvent également varier. Désarmement signifie cependant, à long terme, l'élimination générale et complète des armes. Il doit donc être conçu comme une fin, alors que l'éducation, qui permet de disséminer les idées, les principes et les valeurs du désarmement, en constitue un moyen.

18. L'éducation pour le désarmement ne doit pas se limiter aux institutions éducatives : elle doit englober l'éducation du public en général et, à cet effet, le concours des moyens de communication de masse doit être activement recherché. Dans ce domaine de l'éducation du public, les organisations non gouvernementales ont un rôle capital à jouer. Une telle éducation doit comprendre également l'éducation de spécialistes du désarmement, y compris le personnel militaire. Enfin, elle passe par le respect du droit à l'information. Un des experts a résumé la pensée unanime de ses collègues en disant : "on ne peut pas former sans informer, surtout quand l'objectif est de transformer les mentalités".

C. Discussion relative à l'organisation du Congrès

1. Questions générales

a) Définition d'un congrès

19. A la réunion, le représentant du Directeur général a signalé que, selon le règlement pour la classification générale des différentes catégories de réunions convoquées par l'UNESCO, un "Congrès" appartient à la catégorie des réunions de caractère "non représentatif", c'est-à-dire celles dont les participants siègent à titre personnel et ne représentent pas les Etats. Les participants sont soit désignés individuellement par le Directeur général soit admis par celui-ci sur proposition des Etats membres ou des sociétés savantes. Il est à noter que ce règlement ne prévoit pas la prise en charge par l'UNESCO des frais de voyage et de séjour des participants, mais, tout comme à l'occasion du Congrès international sur l'enseignement des droits de l'homme, l'UNESCO s'efforcera de faciliter les voyages de certains participants venant des pays du tiers monde. Quant aux organisations non gouvernementales, elles sont invitées à se faire représenter au Congrès par des observateurs. On a cependant exprimé l'espoir que le précédent du Congrès de Vienne serait suivi et qu'aucune distinction ne sera faite en pratique entre les participants et les observateurs.

b) Etat actuel de la préparation du Congrès

20. En ce qui concerne les dates, le lieu et le nombre de participants au Congrès, les précisions suivantes ont été données. Au stade actuel, il est envisagé de tenir le Congrès au Panama au printemps 1980. Il est à espérer que les participants seront au moins aussi nombreux qu'au Congrès international sur l'enseignement des droits de l'homme, à savoir environ 300 participants.

c) Objectifs poursuivis

21. Le Congrès doit viser à réaliser l'éducation pour le désarmement, et non le désarmement lui-même, et cela par des mesures concrètes, de façon à éclairer et à mobiliser vers l'action des forces susceptibles de pouvoir contribuer effectivement à l'arrêt de la course aux armements et au passage au désarmement. L'objectif ultime du Congrès est donc d'accroître la place du désarmement dans le processus éducatif et d'encourager une attitude critique parmi les élèves et les étudiants afin qu'ils soient mieux préparés pour résister à la propagande belliciste et militariste et pour appliquer leur propre jugement aux problèmes concernés.

22. Dans cette perspective, l'échange d'expériences, matériaux et méthodes en provenance des différentes régions ou pays devrait occuper une place importante au Congrès; il devrait en être de même pour la dissémination de principes, idées, valeurs, connaissances et faits relatifs au désarmement dans le contexte du maintien et de la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi il ne suffit pas d'opposer le désarmement à la course aux armements, mais il faut aussi et surtout réfléchir sur des alternatives non armées, permettant d'assurer la sécurité et d'instaurer la confiance mutuelle. Un des objectifs du Congrès est également d'établir un réseau d'échanges d'informations

/...

et d'expériences en vue du développement effectif de l'éducation pour le désarmement. Des perspectives différentes sur le désarmement devraient être présentées au Congrès qui pourraient comporter des éléments d'un débat avec des experts critiquant la notion du désarmement général et complet tel qu'on le conçoit habituellement. Une discussion ouverte devrait être encouragée, tant il est vrai qu'une présentation simplifiée à l'extrême des problèmes du désarmement n'aboutit à rien.

d) Participants

23. Afin d'atteindre ces objectifs, il est indispensable de prendre toutes les mesures nécessaires pour que non seulement des spécialistes en éducation et ceux du désarmement participent activement au Congrès, mais aussi et surtout les organisations, gouvernementales et non gouvernementales, qui assument des compétences ou sont susceptibles d'agir dans ce domaine et ceux qui sont responsables des moyens de communication de masse. En particulier, il faut que puissent se rencontrer au Congrès les responsables nationaux de la planification de l'éducation, ceux des organisations d'enseignants et des jeunes, ainsi que les organisations syndicales et religieuses et d'autres organisations qui sont actives dans le domaine du désarmement.

e) Thèmes du Congrès

24. Quant à l'organisation thématique du Congrès, il faudrait tenir compte de la "clientèle" potentielle de l'éducation pour le désarmement : cette "clientèle" peut se trouver à l'intérieur du système éducatif ou en dehors et à différents niveaux du processus éducatif. Elle peut être identifiée en fonction de la situation des différentes régions ou pays de la façon suivante :

a) A l'intérieur du système scolaire, on doit prendre en considération les programmes, matériaux, méthodes et contenus de l'enseignement mais surtout les éducateurs eux-mêmes, en insistant plus particulièrement sur le processus socio-affectif. L'éducation des éducateurs dans l'esprit du désarmement mérite une attention particulière, de même que l'enseignement des disciplines plus directement concernées par le désarmement.

b) En dehors du système scolaire, il faut porter les efforts sur l'éducation formelle, non formelle et informelle des adultes et, d'une manière générale, sur l'éducation permanente, ainsi que sur l'information et la formation par les moyens de communication de masse. La réunion estime que le Congrès ne devrait pas négliger l'éducation familiale et l'éducation des jeunes et des adultes.

f) Financement

25. Les participants étaient conscients de l'insuffisance des fonds disponibles pour la préparation et l'organisation du Congrès. Ils expriment cependant un ferme espoir que ce Congrès bénéficiera au moins d'autant de ressources que le Congrès de Vienne sur l'enseignement des droits de l'homme. Ils prient par conséquent le Directeur général de l'UNESCO de bien vouloir :

/...

- a) Dégager des fonds supplémentaires pour le Congrès conformément au paragraphe 16 de la décision 105 EX/7.1.2 du Conseil exécutif et du paragraphe 3 b de la résolution 20 C/11.1 de la Conférence générale;
- b) Encourager les gouvernements à prendre à leur charge les frais de participation des experts venant de leur pays et à apporter une contribution volontaire visant à faciliter la participation des experts en provenance d'autres pays;
- c) Inciter les organisations non gouvernementales à prendre des mesures similaires.

2. Activités préparatoires au Congrès

a) Réunions régionales

26. Conscients des moyens modestes dont dispose l'UNESCO pour l'organisation du Congrès, la plupart des participants sont d'avis que les réunions régionales devraient être organisées plutôt après le Congrès, tout en espérant que des initiatives d'organiser de telles réunions préparatoires seront prises dans les différentes régions du monde.

b) Réunions spécialisées

27. Les organisations non gouvernementales de différentes catégories et plus particulièrement celles qui associent les éducateurs et les chercheurs sont invitées à organiser des séminaires, des réunions d'étude, etc. sur le thème du Congrès et à recueillir et élaborer des matériaux, des idées et des propositions qui, présentés au Congrès, pourraient servir à l'éducation pour le désarmement.

c) Documents préparatoires

28. Parmi les documents préparatoires, les experts ont attaché une importance particulière aux documents élaborés jusqu'ici par l'UNESCO dans ce domaine, ainsi qu'aux rapports des réunions d'experts, telles que la réunion sur les obstacles du désarmement et les moyens de les surmonter. Il en va de même pour le Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au désarmement, et de certaines études des Nations Unies comme celle sur les conséquences sociales et économiques de la course aux armements.

29. Après avoir pris connaissance des études et des enquêtes qui sont en cours de préparation à l'UNESCO et que le secrétariat diffusera à l'occasion du Congrès, la réunion a estimé que d'autres études sur l'état de l'éducation pour le désarmement devraient être préparées. Il a été suggéré à cet égard que les Commissions nationales de l'UNESCO devraient être invitées à présenter au Congrès des rapports sur l'enseignement du désarmement dans leur pays respectif.

30. La réunion a été d'avis que l'enquête sur l'état de l'éducation pour le désarmement au niveau universitaire devrait être complétée par une autre enquête traitant d'autres niveaux d'enseignement, y compris dans les établissements de formation des maîtres.

31. Plusieurs participants ont, en outre, exprimé le voeu qu'à l'occasion du Congrès soient exposés les différents matériaux pédagogiques, et notamment audio-visuels, et qu'un inventaire d'un tel matériel soit préparé pour le Congrès.

d) Publicité

32. Avant le Congrès, les moyens de communication de masse et tous les moyens de publicité à la disposition de l'UNESCO ont une tâche importante à remplir pour sensibiliser l'opinion publique au besoin de l'éducation pour le désarmement. Il faudra "traduire" en un langage susceptible d'être compris par toutes les données de la recherche en la matière, afin qu'elles puissent atteindre le grand public. On pourrait se servir à cet égard de l'occasion fournie chaque année par la Semaine du désarmement des Nations Unies du 24 au 30 octobre.

33. L'Organisation des Nations Unies et toutes les institutions spécialisées devraient y collaborer. La représentante du Centre du désarmement de l'Organisation des Nations Unies a déclaré à cet égard que le Centre appuiera pleinement les efforts en faveur de l'éducation pour le désarmement dans l'esprit du paragraphe 107 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2 de l'Assemblée) et elle a informé les experts des études et publications des Nations Unies et du fait qu'elles étaient disponibles dans les centres d'information de l'Organisation des Nations Unies.

34. La coopération effective des organisations non gouvernementales et des organisations religieuses est tout aussi indispensable. En particulier, les organisations non gouvernementales devraient faire en sorte que leurs sections nationales soient à même de diffuser des informations sur le Congrès.

3. Structure et fonctionnement du Congrès

a) Commissions à créer

35. Etant donné les ressources limitées dont on dispose pour organiser le Congrès, la réunion est convenue qu'au moins deux commissions devraient être créées qui pourraient, au besoin, s'organiser en groupes de travail, ce qui permettrait de susciter une meilleure participation aux discussions. Acceptant la suggestion du Directeur général de l'UNESCO dans son allocution inaugurale, il a été convenu que les deux commissions pourraient traiter le thème de la réunion comme suit :

a) Commission I - l'éducation : l'éducation formelle et l'éducation non formelle aux différents niveaux; la formation des maîtres; la production du matériel pédagogique approprié; la révision des manuels scolaires, notamment en histoire et géographie, etc.

b) Commission II - l'information : la formation des professionnels de l'information; l'éthique de l'information pour ce qui est des questions des armements et du désarmement; les méthodes d'information de l'opinion publique, des milieux scientifiques, des militaires, etc.

36. Il a été entendu que la recherche doit être examinée dans les deux commissions, c'est-à-dire en relation tant avec l'éducation qu'avec l'information pour le désarmement.

b) Documents à adopter par le Congrès

37. Reprenant l'exemple du document final du Congrès de Vienne sur l'enseignement des droits de l'homme, la réunion a estimé qu'un document semblable devrait être adopté par le Congrès, tout en donnant la priorité à l'aspect programmatique et pratique de la matière. Un tel document pourrait comporter deux parties et une annexe : a) les principes et les considérations devant guider l'éducation pour le désarmement; b) un nombre limité de recommandations majeures visant à développer une telle éducation; et c) une annexe contenant les diverses propositions, recommandations et suggestions avancées pendant le Congrès. Les différentes mesures préconisées pourraient s'adresser tantôt à l'UNESCO et à ses Etats membres tantôt aux organisations gouvernementales et d'abord à l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, aux organisations religieuses, aux associations scientifiques, et à tous ceux qui voudraient unir leurs efforts dans la lutte pour cette cause.

4. Suites du Congrès

38. L'objectif ultime du Congrès étant de donner une impulsion décisive au développement de l'éducation pour le désarmement, le Congrès devrait :

- a) Formuler plusieurs recommandations majeures susceptibles d'être incluses dans le budget de l'UNESCO pour 1981-1983;
- b) Formuler des propositions qui pourraient être portées devant l'Assemblée générale des Nations Unies;
- c) Suggérer des mesures à prendre par les Etats membres et, notamment, par leurs institutions éducatives et autres instances appropriées;
- d) Identifier des projets d'activités concrètes qui pourraient être réalisées par les différentes organisations gouvernementales et non gouvernementales.

39. Plusieurs participants ont cité, à titre d'exemple, des propositions qui pourraient retenir l'attention du Congrès, à savoir :

- a) Organiser des cours, séminaires, etc. pour la formation en matière de désarmement et cela surtout à l'intention des enseignants de géographie, d'histoire, des relations internationales et des disciplines connexes;

/...

- b) Créer un groupe de travail permanent sur l'éducation pour le désarmement auquel prendraient part les représentants des organisations intéressées et qui aurait pour tâche de suivre la mise en oeuvre du Document final adopté par le Congrès;
- c) Créer des centres régionaux de documentation sur le désarmement au service de l'éducation pour le désarmement;
- d) Organiser périodiquement un Congrès mondial et des congrès régionaux sur l'éducation pour le désarmement.

APPENDICE

LISTE DES PARTICIPANTS

A. Experts

Professeur Alfred BOENISCH (République démocratique allemande)
Académie des sciences de la République démocratique allemande
(chef d'un groupe de recherche)
Berlin

M. Yves BOULLET (France)
Conseiller
Ambassade de France en Tchécoslovaquie
Prague

Professeur Zdenek CESKA (Tchécoslovaquie)
Membre de l'Académie des sciences, recteur de l'Université Charles
Prague

M. Jaime de J. DIAZ (Colombie)
Directeur
Corporación integral para el desarrollo
cultural y social (CODECAL)
Bogota

Professeur Ibrahima FALL (Sénégal)
Doyen
Faculté des sciences juridiques et économiques
Université de Dakar
Dakar

Professor Leonard GAMBRELL (Etats-Unis d'Amérique)
Département des sciences politiques
Université de Wisconsin
Eau Claire, Wisc.

Professeur Nasser-Eddine GHOZALI (Algérie)
Chef du Département des sciences administratives et politiques
Institut des sciences juridiques
Université de Ben-Aknoun
Alger

Mme Wenche HAALAND (Norvège)
Psychologue principal, Institut de psychologie
Université de Bergen
Bergen

/...

Mme Inna Vladimirovna IVANIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques)
Collaborateur scientifique supérieur
Institut de l'économie mondiale et des relations internationales (IMEMO)
Académie des sciences de l'URSS
Moscou

M. Karlheinz KOPPE (République fédérale d'Allemagne)
Directeur
Association allemande pour les recherches sur la paix et
l'origine des conflits (DGFK)

M. Wojciech MULTAN (Pologne)
Secrétaire scientifique
Institut polonais des affaires internationales
Varsovie

M. Clément RAMSAY (Jamaïque)
Secrétaire général
Commission nationale de la Jamaïque pour l'UNESCO
Kingston

M. E. Adam ROBERTS (Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord)
Maître assistant - Relations internationales
London School of Economics
London

Professeur Miroslav SOUKUP (Tchécoslovaquie)
Institut pour la philosophie et la sociologie
Académie des sciences de Tchécoslovaquie
Prague

M. Sompong SUCHARITKUL (Thaïlande)
Directeur général, Département des traités et des affaires juridiques
Ministère des Affaires étrangères
Bangkok

M. Pharat WARIAWALLA (Inde)
Senior Associate
Institute for Defence Studies
New Delhi

B. Représentants de l'Organisation des Nations Unies et des
organisations du système des Nations Unies

Mme. L. WALDHEIM-NATURAL
Directeur - Bureau de Genève
Centre des Nations Unies pour le désarmement

/...

C. Observateurs

1) Observateurs et suppléants des Etats membres

Allemagne, République fédérale d'
Dr. Wolf Dieter KISCHLAT
Ministère des affaires étrangères
Bonn

Etats-Unis d'Amérique
M. Martin POULIN
Troisième secrétaire - vice-consul
Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Prague

Union des Républiques socialistes soviétiques
Professeur Michail Ziaizovitch AKMALOV
Vice-recteur
Institut de langues étrangères
Institut de pédagogie
Moscou

2) Observateurs des organisations non gouvernementales

Catégorie A

Conseil mondial de la paix
M. Roger BILLE, secrétaire, représentant permanent à l'UNESCO

Comité de la paix, Conseil mondial de la paix
Professeur A. STEJSKAL, président

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
M. Frank FIELD, secrétaire général

Association internationale des universités
M. Georges DAILLANT, secrétaire général adjoint

Fédération syndicale mondiale
M. Mario RAMOS, conseiller

Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante
M. L. H. PERERA, assistant spécial pour l'Asie

Catégorie B

Fédération mondiale des anciens combattants
M. Reidan SOOT (Norvège)

Fédération internationale des résistants
M. Zygmunt BIESZCZANIN, secrétaire général adjoint

/...

Fédération mondiale de la jeunesse démocratique
M. Marek NOWICKI, membre du Bureau

Union internationale des étudiants
M. Witold NAWROCKI, président adjoint

Catégorie C

Conseil mondial d'éducation
M. J. de J. DIAZ (voir section A - experts)

Internationale des résistants à la guerre
M. Michael J. RANDLE

Conférence chrétienne pour la paix
M. Klaus EHRLER, membre du personnel international

Autres

Stockholm International Peace Research Institute
M. Ulf REINIUS, chercheur, expert militaire

Comité permanent des ONG/UNESCO
M. Georges MALEMPRE, président

D. Secrétariat de l'UNESCO

Karel VASAK, directeur de la Division des droits de l'homme et de la paix

Stephen P. MARKS, spécialiste de Programme, Division des droits de l'homme
et de la paix, secrétaire de la réunion

Vitaly SHELOPOUTOV, spécialiste de Programme, Division des droits de l'homme
et de la paix

Sheila BENNETT, secrétaire de la Division des droits de l'homme et de la
paix

M. KABATCHENKO, spécialiste de Programme, Division de l'égalité des chances
en matière de l'éducation et des programmes spéciaux

H. BRAEYN, rédacteur principal (anglais), Division du Courrier de l'UNESCO
